

**Prise d'acte du compte-rendu spécial des marchés d'un montant supérieur à  
221 000 € HT passés par Eau de Paris**

**Période du 24 octobre au 21 novembre 2019**

---

**Délibération 2019-121**

**Exposé**

L'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris prévoit que la passation des marchés donne lieu à un compte-rendu spécial au Conseil d'administration dès sa plus proche réunion, à l'exception de ceux dont le montant est inférieur à une somme fixée à 221 000 € HT par le Conseil.

Le compte-rendu n° 63 correspond aux marchés publics et accords-cadres supérieurs à 221 000 € HT notifiés par Eau de Paris pour la période du **24 octobre** au **21 novembre 2019**.

**Il est proposé au Conseil d'administration d'en prendre acte.**

**Compte-rendu spécial n°63 des marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT passés par Eau de Paris  
Période du 24 octobre au 21 novembre 2019**

Numéro de marché	Intitulé du marché	Type de prix	Nature	Procédure	Attributaire*	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Date de CCA/CAO	Notification	Durée
						Montant forfaitaire				
19S0020	Travaux d'entretien courant tous corps d'état des bâtiments tertiaires et industriels d'Eau de Paris – lot 1 : Maçonnerie/doublages/carrelages/couvertures/étanchéité	Unitaires	Travaux	Procédure Adaptée	<b>CERTA CONSTRUCTION (93360)</b>	Montant minimum : 300 000,00 € HT Montant maximum : 900 000,00 € HT		17/10/2019	15/11/2019	18 mois
19S0008	Edition, regroupement, mise sous pli, affranchissement et mise en poste de factures et courriers à l'attention des abonnés - 01	Forfaitaires	Services	Appel d'Offres Ouvert	<b>IN Continu et Services SAS (75016)</b>	1 329 172,33 € HT		9/10/2019	14/11/2019	Tranche ferme : 24 mois à compter de la notification Les trois tranches optionnelles sont d'une durée d'un an chacune
19S0020	Travaux d'entretien courant tous corps d'état des bâtiments tertiaires et industriels d'Eau de Paris – lot 3 : Métallerie/Menuiserie Alu-Acier/Serrurerie/volets/sutores	Unitaires	Travaux	Procédure Adaptée	<b>SMAI (94100)</b>	Montant minimum : 120 000,00 € HT Montant maximum : 360 000,00 € HT		17/10/2019	13/11/2019	18 mois

Numéro de marché	Intitulé du marché	Type de prix	Nature	Procédure	Attributaire*	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Date de CCA/CAO	Notification	Durée
						Montant forfaitaire				
18S0023	Quincaillerie, outillages et fournitures industrielles pour les besoins d'Eau de Paris - lot 3 : Articles de plomberie à usage industriel (vannes et robinetterie, raccords...)	Unitaires	Fournitures	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	<b>ROUSSELY SA (78130)</b>	Montant minimum : 90 000,00 € HT Montant maximum : 540 000,00 € HT		9/10/2019	13/11/2019	24 Mois reconductible 1 fois
19S0005	Modification de l'atelier de production d'ozone de l'usine d'Orly (94)	Forfaitaires	Travaux	Procédure Adaptée	<b>SUEZ SERVICES FRANCE (92508) / CLEMESSY MAINE NORMANDIE (72027)</b>	249 433,12 € HT		17-10-2019	08/11/2019	8 mois
18S0122	Maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation d'Eau de Paris – lot 1 : Maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation (dpts 27-28-75-78-92-94)	Unitaires	Services	Appel d'offres ouvert	<b>REOLIAN MULTITEC (94015)</b>	Montant minimum : 350 000,00 € HT Montant maximum : 1 700 000,00 € HT		9/10/2019	06/11/2019	22 mois

\* En **gras** les titulaires uniques et mandataires, en police normale les cotraitants, en *italique* les sous-traitants déclarés à la remise des offres.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé du Vice-Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

à la majorité

*absentions*

**DECIDE**

**Article unique :**

Le Conseil d'administration prend acte du compte-rendu spécial n°63 des marchés publics et accords-cadres supérieurs à 221 000 € HT notifiés par Eau de Paris pour la période du 24 octobre au 21 novembre 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Pour Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris, en son absence,  
Le Vice-Président,  
François Vauglin



Délibération du Conseil d'administration du : **20 décembre 2019**

Affiché au siège de la régie le : **20 DEC. 2019**

Transmis au représentant de l'Etat le : **20 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **20 DEC. 2019**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.